IFMK
CENTRE HOSPITALIER
LAVAL

DOSSIER : Article 25

Admission 2024 – Dispenses & modalités particulières de scolarité (Titre II – Art 25-1)

CONDITIONS D'INSCRIPTION

Conformément à l'arrêté du 2 septembre 2015 relatif au D.E. de Masseur-Kinésithérapeute:

I. - Peuvent être dispensés du suivi et de la validation d'une partie des unités d'enseignement des cycles 1 et 2, par le directeur de l'institut, sur proposition de la commission d'attribution des crédits, avis de la section compétente pédagogique, au vu de la comparaison entre la formation qu'ils ont suivie et les unités d'enseignement composant le programme du diplôme d'Etat de masseur-kinésithérapeute:

1° Les titulaires d'un des diplômes mentionnés ci-après :

- diplôme d'Etat d'infirmier ;
- diplôme d'Etat de pédicure-podologue ;
- diplôme d'Etat d'ergothérapeute ;
- diplôme d'Etat de psychomotricien ;
- diplôme d'Etat de manipulateur d'électroradiologie médicale et diplôme de technicien supérieur en imagerie médicale et radiologie thérapeutique ;
- certificat de capacité d'orthophoniste ;
- certificat de capacité d'orthoptiste ;
- diplôme de formation générale en sciences médicales ;
- diplôme de formation générale en sciences maïeutiques ;
- diplôme de formation générale en sciences odontologiques ;
- diplôme de formation générale en sciences pharmaceutiques ;

2° Les titulaires d'une licence dans le domaine sciences, technologies, santé et les titulaires d'une licence en sciences mention « sciences et techniques des activités physiques et sportives » (STAPS);

3° Les titulaires d'un diplôme reconnu au grade de master. Les candidats admis au titre du présent article valident l'ensemble des unités d'enseignement des cycles 1 et 2, à l'exception des unités d'enseignement pour lesquelles ils ont obtenu une dispense.

L'admissibilité se fait sur dossier et l'admission sur entretien.

SELECTION

I. - Les candidats sont sélectionnés par un jury composé du directeur de l'institut, du responsable pédagogique lorsque le directeur de l'institut n'est pas un masseur-kinésithérapeute, d'un formateur et d'un professionnel accueillant des étudiants en stage et en exercice depuis au moins trois ans.

II. - Le nombre total de candidats admis dans un institut de formation au cours d'une année donnée s'ajoute au nombre de places fixé par la capacité d'accueil attribuée à cet institut pour l'année considérée, sans pouvoir excéder 5 % de ce nombre. Lorsque l'application de ce pourcentage conduit à un nombre décimal, ce nombre est arrondi au nombre entier supérieur.

A ce titre, L'IFMK du CH LAVAL peut recevoir deux (2) étudiants.

IFMK
CENTRE HOSPITALIER
LAVAL

DOSSIER : Article 25

Admission 2024 – Dispenses & modalités particulières de scolarité (Titre II – Art 25-1)

CONSIGNES

Tout dossier incomplet OU non conforme OU hors délai ne pourra être pris en considération pour l'examen du dossier d'admissibilité.

Clôture des inscriptions : **Vendredi 15 mars 2024** (*Cachet de la poste faisant foi)*

Dossier à retourner à :

IFMK du Centre Hospitalier de Laval
Sélection passerelle 2024
33 Rue du Haut-Rocher - CS 91525
53015 LAVAL Cedex

CALENDRIER

- Dépôt du dossier du **19 janvier 2024 au 15 mars 2024**
- Convocation envoi par mail et/ou courrier semaine 15
- Entretien : semaine 20
- Résultats : par mail et/ou courrier : semaine 21 ou 22 Aucun résultat ne sera donné par téléphone

IFMK
CENTRE HOSPITALIER
LAVAL

DOSSIER : Article 25

Admission 2024 – Dispenses & modalités particulières de scolarité (Titre II – Art 25-1)

FICHE D'INSCRIPTION RENTREE 2024/2025

Formulaire à compléter EN LETTRES CAPITALES

Tampon date d'arrivée du dossier

PHOTO

35 mn X 45 mn

Titre de dispense

☐ **Diplôme** ..... Année .....
☐ **Licence** ..... Année .....
☐ **Master** ..... Année .....

☐ Madame ☐ Monsieur

NOM de famille *(naissance)* .....

NOM d'usage .....

PRÉNOMS .....

Date de naissance :……/……/…… Ville de naissance .....

Département de naissance…….…….. (……..) Pays de naissance .....

N° de sécurité sociale : /___/____/____/____/_____/____/ ____/ (clé)

Adresse domicile : .....

Code postal :..... Ville : .....

Tél. : I_____I_____I_____I_____I_____I Mobile: I_____I_____I_____I_____I_____I

Courriel* : ……@…….. *-en lettre capitale*

(la convocation sera adressée par mail sauf avis contraire de votre part)

Je soussigné(e), _____

❑ **autorise** ❑ **n'autorise pas** l'IFMK du Centre Hospitalier de Laval à me faire parvenir ma convocation à l'entretien par mail

Je soussigné(e)…….……..certifie exacte les informations ci-dessus

Fait à……
le……/……/…….

Signature

IFMK
CENTRE HOSPITALIER
LAVAL

DOSSIER : Article 25

Admission 2024 – Dispenses & modalités particulières de scolarité (Titre II – Art 25-1)

PIECES ADMINISTRATIVES A FOURNIR [1]

A COMPLETER PAR LE CANDIDAT		CADRE RESERVE A L'ADMINISTRATION
1	Un curriculum vitae actualisé sur une seule page ***(tout cv présenté sur deux pages et plus, fera l'objet d'un rejet automatique***)	❑
2	Une lettre de motivation sur une page maximum ***(tout courrier présenté sur deux pages et plus, fera l'objet d'un rejet automatique***)	❑
3	Les copies des titres et diplômes	❑
4	Une fiche d'inscription (ci-jointe) dûment remplie	❑
5	Une photocopie lisible d'une pièce d'identité en cours de validité	❑
6	Copie du dossier de scolarité comportant toutes les notes et le détail des études avec les intitulés des Unités d'Enseignements et les contenus des programmes de la (ou des) formation(s) suivie(s) et validée(s)	❑
7	Copie des fiches d'évaluation des stages suivis au cours de la (ou des) formation(s) suivie(s) et validée(s) avec les appréciations éventuel	❑
8	Copie des appréciations des employeurs éventuels	❑
9	Une photo d'identité récente (à apposer sur la fiche d'inscription)	❑
10	2 timbres postaux **autocollants** 20 gr	❑
11	Un chèque de 110 €[2] libellé à l'ordre du Trésor Public correspondant à l'examen du dossier d'amissibilité et à l'entretien le cas échéant	❑
12	Une lettre manuscrite indiquant la prise en charge envisagée des frais de scolarité	❑

CONSIGNES :

Tout dossier incomplet OU non conforme OU hors délai ne pourra être pris en considération pour l'examen du dossier d'admissibilité.

De même, les documents doivent être présentés dans l'ordre des numéros ci-dessus.

Clôture des inscriptions : **Vendredi 15 mars 2024** (*Cachet de la poste faisant foi)*

Dossier à retourner à :

IFMK du Centre Hospitalier de Laval
« Inscription dispenses de scolarité 2024 »
33 Rue du Haut-Rocher - CS 91525
53 015 LAVAL Cedex

[1] *A l'issu des épreuves votre dossier est détruit, sauf demande écrite*

[2] *Le chèque est encaissé à réception. Aucun remboursement n'est effectué après inscription. Les droits d'inscription resteront acquis, quel que soit le motif du désistement.*